

Diriger une structure de la petite enfance

RS6260 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	332, 333
Formacode(s)	44049, 44041, 44072
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	17/02/2023
Date d'échéance	17/02/2026

Certificateur(s)

CENTRE REGIONAL DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE · SIRET : 78370779700024

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification Diriger une structure de la petite enfance s'adresse à des professionnels souhaitant exercer des missions de Direction d'une structure de la petite enfance appartenant au secteur privé (structures associatives et structures d'entreprise), comme au secteur public (structures territoriales, municipales). Elle permet d'acquérir des compétences spécifiques liées au management d'une équipe pluri professionnelle, à l'optimisation de la gestion financière de la structure, à la conception de projets structurels, éducatifs et pédagogiques ainsi qu'à l'application des réglementations spécifiques aux structures de la petite enfance.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1- Manager une équipe pluri professionnelle en vue d'une mise en œuvre adaptée des projets éducatifs et pédagogiques de la structure en intégrant un positionnement managérial bienveillant

- Gestion des ressources humaines au sein de la structure de la petite enfance
- Organisation du travail au quotidien au sein de la structure de la petite enfance
- Direction de l'équipe pluri professionnelle
- Gestion administrative de la structure de la petite enfance

C2- Appliquer les réglementations spécifiques aux structures de la petite enfance afin de respecter la santé et la sécurité de l'enfant, de ses parents, des professionnels et du public au sein de la structure en identifiant son degré de responsabilité professionnelle

- Mise en place du cadre réglementaire de création et de fonctionnement d'une structure de la petite enfance
- Respect de la réglementation relative à la sécurité physique au sein de la structure de la petite enfance
- Mise en œuvre de la réglementation relative à l'accueil et à la santé de l'enfant
- Intégration de la réglementation relative à l'accueil d'un enfant ou de parents en situation de handicap

C3- Optimiser la gestion financière de la structure de la petite enfance en mobilisant des outils, des acteurs, des actions favorisant la pérennisation financière de la structure, pour en assurer l'équilibre financier

- Utilisation des outils de gestion financière de la structure de la petite enfance en lien avec les professionnels de la comptabilité et de la banque
- Pilotage de l'équilibre financier de la structure de la petite enfance au quotidien
- Elaboration d'une stratégie financière institutionnelle de la structure de la petite enfance

C4 – Concevoir les projets structurels, éducatifs et pédagogiques de la structure de la petite enfance afin d'en promouvoir l'identité en s'appuyant sur des besoins identifiés sur le territoire et selon une démarche partenariale

- Maîtrise des étapes du projet de création de la structure de la petite enfance
- Elaboration des projets de la structure de la petite enfance en intégrant la place des parents et l'identité de la structure
- Mise en œuvre des projets de promotion et de partenariat de la structure de la petite enfance

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret n°2021-1131 du 31 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour les professionnels habilités à diriger un établissement ou un service d'accueil de jeunes enfants :

Justifier de l'un des diplômes autorisant à diriger un établissement ou un service d'accueil de jeunes enfants, en application du décret n°2021-1131 du 31 août 2021

Pour les créateurs et les gestionnaires de micro-crèche :

- Concernant les gestionnaires de micro-crèches : Justifier d'un diplôme dans le secteur de la petite enfance de niveau 6

OU, à défaut, justifier d'une expérience professionnelle préalable (en qualité de gestionnaire de micro-crèche) de 1 an minimum, et/ou d'une connaissance de base du jeune enfant (stades de développement de l'enfant âgé de 0 à 6 ans, besoins psycho-socio-affectifs, soins au corps)

- Concernant les créateurs de futures micro-crèches : Justifier d'un diplôme dans le secteur de la petite enfance de niveau 6

OU, à défaut, justifier d'une amorce de projet de création de micro-crèche (écriture du projet, plan d'action), et/ou d'une connaissance de base du jeune enfant (stades de développement de l'enfant âgé de 0 à 6 ans, besoins psycho-socio-affectifs, soins au corps)

Les prérequis pour les créateurs et gestionnaires de micro-crèches sont évalués lors d'un entretien oral préalable, réalisé avec un représentant du CRFPE.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury d'attribution de la certification se compose de 3 membres :

- Le directeur du CRFPE, qui est le président du jury
- Un représentant des professionnels ayant pour fonction la gestion ou la direction d'une structure d'accueil du jeune enfant, n'étant pas intervenu dans la formation
- Un représentant des professionnels de formation, expert des questions techniques liées à la gestion des structures de la petite enfance, n'étant pas intervenu dans la formation

Base légale

Date de décision	17/02/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	17/02/2026
Date de dernière délivrance possible	17/08/2026

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS7567

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6260/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	13
Parcours menés à terme	7
Taux d'achèvement	54 %
Période	01/2024 – 01/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	14
Montant total engagé	38 600 €
Coût moyen par dossier	2 757 €
Durée moyenne	149 h
Période	06/2023 – 11/2025
France compétences	91 %
Reste à charge titulaire	8 %
Entreprise	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.